

JOURNAL juillet 2020



Juillet

Bonjour chères RSE,

Il y avait un bout de temps que nous n'avions pas fait d'envoi de notre journal mensuel. La pandémie a grandement modifié nos habitudes mais nous revoilà!

Nous espérons que vous profitez pleinement de la période d'été et que, malgré les inconvénients reliés au COVID, votre travail s'effectue agréablement avec les enfants.

Effectivement, depuis le 13 juillet dernier, tous les services de garde sont ouverts à ratio complet. La Loi et ses règlements en vigueur sont applicables et les visites de conformité ont reprises.

Aussi, toutes les mémoires en lien avec la coupure de la contribution parentale ont été déposées. Le processus est enclenché.

De plus, la plainte pour entrave aux activités syndicales visant le ministre de la Famille, Mathieu Lacombe a été déposée. Vous pouvez cliquer sur le lien suivant pour plus de détails:

<https://fipeq.org/actualites/mathieu-lacombe-vise-par-une-plainte/>.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute information additionnelle.

Bon été à toutes!

L'exécutif,

France Lavallée, Présidente
Rachel Gagnon, 2^e Vice-présidente
Caroline Rioux, Trésorière
Linda Gagnon, Secrétaire



JOURNÉE DE GRÈVE ROTATIVE

Nous vous rappelons que la grève illimitée débutera le 21 septembre prochain et qu'à partir du 1er septembre 2020, des journées de grève rotative se tiendront à travers les 14 ADIM. Pour nous, à l'ADIM Montérégie, cette journée est le vendredi 18 septembre 2020.

Au cours des semaines à venir, vous serez tenues informées des actions concertées pour cette journée.

De plus, nous vous rappelons que nous avons un "Fond de résistance" dont vous trouverez tous les détails ci-bas:

POLITIQUE FINANCIÈRE - ADIM MONTRÉGIE

MODALITÉS - FOND DE RÉSISTANCE

Modalités

L'ADIM Montréal est fière d'offrir un « Fond de résistance » à ses membres afin de pouvoir participer en plus grand nombre aux actions concertées lors des négociations de l'Entente collective en cours.

Procédure et obligations

Nous avons établi qu'il y aura rémunération lors d'une action concertée de 2 heures et plus. Pour avoir droit à un remboursement, la membre devra **obligatoirement** participer à une action concertée et **nous fournir la preuve que sa subvention a été coupée à l'aide des documents suivants :**

- La « Réclamation de la subvention » où il est indiqué (F)
- Le « Bordereau de paiement » indiquant la coupure (\$\$\$)
- La membre qui participe à une action concertée dans sa région et qui est seule, devra prendre une photo d'elle-même et de l'action pour confirmer sa présence.

Montant payé:

Le montant payé sera de **12,50\$/heure** pour un minimum de 2 heures et un maximum de 10 heures de fermeture.

FORMATIONS

Cette année encore, l'ADIM Montérégie est heureuse d'offrir à ses membres des formations à moindre coût.



Les formations pour l'année 2020-2021, compte-tenu des contraintes de la COVID-19, seront offertes **exclusivement en ligne**.

Vous trouverez tous les détails pour les inscriptions dans la "Zone sécurisée" du site internet de l'ADIM Montérégie au <https://adimmonteregie.com/accueil>

Pour accéder à la "Zone sécurisée" vous devez **cliquer sur le petit cadenas en haut à droite** et compléter votre inscription.



**À toutes les RSE qui ont une année de plus
en ce mois de juillet 2020!!!**